



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Commission de la condition de la femme des Nations unies

Question au Gouvernement n° 1412

Texte de la question

COMMISSION DE LA CONDITION DE LA FEMME DES NATIONS UNIES

Mme la présidente . La parole est à Mme Véronique Riotton.

Mme Véronique Riotton . Je faisais partie d'une délégation française de parlementaires et de représentants de la société civile et du monde économique qui, sous la direction de la ministre chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la présidente de l'Assemblée nationale, a suivi la 70e session de la Commission de la condition de la femme des Nations unies. Ce que nous avons entendu à New York en mars doit être rapporté dans l'hémicycle.

Pour la première fois en soixante-dix ans, les États-Unis – ceux de l'administration Trump – se sont frontalement opposés à l'avancement et à la protection des droits des femmes dans le monde. Il s'agit non d'un accident diplomatique mais d'une remise en cause inédite du consensus qui règne dans le système onusien. C'est le signe d'un recul organisé, financé et assumé, d'une attaque contre les droits des femmes.

Face à ce retour de bâton mondial, la présence de notre délégation parlementaire à New York était politique et non symbolique. Nous incarnions quelque chose d'essentiel car la diplomatie féministe a besoin d'une voix parlementaire, visible et engagée, qui porte le mandat de la représentation nationale jusque dans les enceintes onusiennes.

La France s'est dotée d'une diplomatie féministe finançant les organisations qui, sur le terrain, luttent contre les mouvements antichoix et antidroits. Dans ce cadre, le fonds de soutien aux organisations féministes doit être pérennisé. D'autre part, il ne faut pas abandonner les femmes afghanes, qui n'ont plus le droit d'étudier, de travailler ou de sortir seules, qui ont été effacées de l'espace public par décret. Il y a une expression pour désigner cela : l'apartheid fondé sur le genre. Nommer cette réalité est un acte politique. C'est reconnaître que ce qui se passe en Afghanistan est non une question de persécution mais un système d'oppression mis en place par un État contre la moitié de son peuple. Face à cela, la France, qui a inscrit l'égalité et le droit à l'avortement dans sa Constitution, ne peut se taire.

Mme la présidente . Merci de conclure, chère collègue.

Mme Véronique Riotton . La France va-t-elle s'engager à défendre dans les enceintes internationales la reconnaissance juridique de cet apartheid de genre ? (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe EPR.*)

Mme la présidente . La parole est à Mme la ministre déléguée chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations.

M. Stéphane Peu. Elle va nous parler de Bally Bagayoko ?

Mme Aurore Bergé, *ministre déléguée chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations*. La délégation française présente à la 70e session de la Commission de la condition de la femme était la plus importante en nombre et, vous l'avez dit, madame la présidente de la délégation de l'Assemblée aux droits des femmes, elle s'y est rendue dans un contexte très particulier.

Il y a d'abord le retrait américain. La plus grande démocratie au monde revient sur ses engagements en matière de libertés, de choix et de droits. Son opposition frontale s'est traduite par son refus de voter le texte final, de tout temps adopté par consensus. Elle témoigne du rejet américain d'un multilatéralisme auquel nous sommes particulièrement attachés. (*M. Jean-Paul Lecoq s'exclame.*)

Face à cela, la France a en effet une diplomatie féministe. Le sujet, loin d'être marginal, doit être au cœur des discussions diplomatiques car – et c'est le second élément de contexte –, partout à travers le monde, certains tentent d'imposer le retour de bâton dont vous avez parlé. Dans ce recul sur le front des droits humains et des droits des femmes, c'est d'abord le corps de celles-ci qui est attaqué, ainsi que leur capacité à choisir par elles-mêmes et pour elles-mêmes, à se déplacer, à tout simplement exister dans l'espace public, à accéder à l'éducation.

Face aux mouvements théocratiques, religieux, autoritaires ou conservateurs en action, nous devons impérativement continuer à être la voix exigeante de la diplomatie féministe. Face à ceux qui veulent supprimer toute subvention et tout financement aux organisations internationales, aux associations et aux ONG, la France, là encore, tient la ligne de front. Elle est le premier financeur international de ces organisations, parce que c'est notre devoir, notre impératif, notre engagement – et nous le tiendrons ! La voix de la France est attendue, elle compte et elle continuera à porter sur ces questions. (*Applaudissements sur les bancs du groupe EPR.*)

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Riotton](#)

Circonscription : Haute-Savoie (1^{re} circonscription) - Ensemble pour la République

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1412

Rubrique : Femmes

Ministère interrogé : Égalité entre les femmes et les hommes et lutte contre les discriminations

Ministère attributaire : Égalité entre les femmes et les hommes et lutte contre les discriminations

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 avril 2026

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 2 avril 2026